



CEREMONIE DE PREMIERE COTATION DES OBLIGATIONS
« ACEP Cameroun 7% BRUT 2024-2027 »
ALLOCUTION DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GENERAL 08-04-2025

Excellence Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral ;
Excellence Monsieur le Ministre, Chef d'Antenne protocolaire du
Ministère des Relations Extérieures du Cameroun à Douala ;
Monsieur le Représentant de Mme le Président de la COSUMAF ;
Monsieur le Directeur Général de la société ACEP Cameroun ;
Monsieur le Représentant du Gouverneur de la BEAC, DCU et Banque
de Règlement
Messieurs les Administrateurs de la Bourse des Valeurs Mobilières de
l'Afrique Centrale ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Sociétés de
Bourse (Arrangeur Chef file, co-arrangeur et placeurs) ;
Mesdames et Messieurs les investisseurs ;
Mesdames et Messieurs les représentants des médias nationaux et
internationaux ;
Mesdames et Messieurs, en vos rangs et grades respectifs.

L'honneur m'échoit ce matin de prendre la parole, au nom Président du Conseil d'Administration de la Bourse Régionale **Monsieur Henri-Claude OYIMA** empêché, pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue ici au siège de la Bourse régionale de l'Afrique Centrale, à l'occasion de la cérémonie de première cotation des Obligations émises par la société ACEP Cameroun, un Etablissement de Microfinance de 2^e catégorie sous la dénomination « **ACEP Cameroun 7% BRUT 2024-2027** ».

En cette circonstance exaltante, qu'il me soit permis tout d'abord de renouveler mes plus vifs remerciements à l'endroit de Monsieur le



Gouverneur de la région du Littoral dont la présence ici ce jour nous honore, pour sa permanente disponibilité aux cotés de notre institution sous régionale, à l'occasion des évènements que nous organisons dans le cadre de nos missions statutaires. Cette disponibilité, nous en sommes convaincus, témoigne de la plus grande attention qu'accordent les plus hautes autorités de la CEMAC en général et du Cameroun en particulier, à l'édification d'un marché financier régional au service du financement du développement de nos Etats et des activités du secteur privé, à travers la mobilisation de l'épargne intérieure et extérieure. Excellence Monsieur le Gouverneur de la région du Littoral, soyez-en remercié.

Mesdames et Messieurs, Permettez-moi ensuite de remercier et surtout de féliciter l'équipe dirigeante de ACEP Cameroun pour cette opération inaugurale que nous tenons à saluer particulièrement car venant du secteur privé. Il était temps qu'un autre acteur venant du secteur privé, franchisse le pas en venant s'approprier le financer via le marché financier, privilégiant ainsi une stratégie de MIX de financement.

Monsieur le Directeur Général nous espérons que cette opération qui a une importance particulière pour nous car elle émane d'un acteur du secteur privé et a une taille relativement modeste comparée à celles auxquelles nous accueillons souvent ici (ce qui prouve bien que le marché financier n'est pas réservé seulement aux opérations de taille astronomique) nous espérons disais-je que cet emprunt augure de plusieurs autres venant de votre structure surtout après l'accueil très positif que le marché a réservé à cette première sortie de votre structure, j'en tiens pour preuve, le succès retentissant de la levée fonds objet de l'emprunt dénommé « ACEP Cameroun 7% Brut 2024-2027 ».

Je terminerai mes remerciements à l'endroit des co-arrangeurs, des placeurs et des investisseurs privés et institutionnels, domestiques et internationaux, qui ont contribué tous chacun en ce qui le concerne, contribué au succès de l'opération « **ACEP Cameroun 7% BRUT 2024-2027** ».



Excellences, Mesdames et Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit ce jour porte sur l'admission à la Cote, au Compartiment C de la Bourse Régionale, de **500 000 obligations** valant **5 Milliards FCFA** émises par ACEP Cameroun à l'issue de son opération de levée de fonds par appel public à l'épargne conduite du 30 décembre 2024 au 30 janvier 2025 et qui vous sera présentée en détail tout à l'heure par les voix les plus autorisées.

Cette cérémonie se tient à la suite des décisions favorables prises par le Comité d'Admission et de Développement, un Comité spécialisé du Conseil d'administration de la BVMAC, à l'issue de sa session tenue le 19 mars 2025.

Cette cérémonie rentre dans les missions assignées à la BVMAC par le Règlement CEMAC N°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF portant Organisation et Fonctionnement du Marché Financier de l'Afrique Centrale. En effet, l'alinéa 1 de l'Article 117 dudit Règlement stipule que, ***Dans l'exercice de ses fonctions et prérogatives, la Bourse Régionale est notamment chargée d'autoriser l'admission des valeurs à se Cote.***

Cette cérémonie s'inscrit par ailleurs, dans le cadre de l'aboutissement de la mise en œuvre par l'émetteur ACEP, de l'un des engagements pris envers les investisseurs et consigné dans le Document d'Information visé par la Commission de Surveillance du Marché Financier à savoir, **coter en Bourse les titres émis**. En effet, la mention suivante est écrite dans ce Document d'information à la section consacrée aux **Caractéristiques de l'emprunt obligataire** La ***"Liquidité de la valeur" sera assurée par la cotation des titres sur le compartiment obligataire de la BVMAC et la signature par l'émetteur d'un contrat d'animation du marché secondaire***). Alors, Nous y sommes.

Excellences, Mesdames, Messieurs,



L'inscription à la Cote d'un titre offre à ses primo-acquéreurs, un marché secondaire leur permettant de céder tout ou partie des titres acquis sur le marché primaire avant leur échéance, dans la perspective par exemple de saisir d'autres opportunités de placements. On dit alors que la cotation en Bourse crée la liquidité des titres.

La cotation en bourse offre aussi l'opportunité à d'autres investisseurs, notamment ceux qui n'ont pas pu s'offrir des titres pour diverses raisons sur le marché primaire, d'en acquérir en seconde mains aux conditions du marché boursier.

La cotation en Bourse aussi, offre aux investisseurs institutionnels tels que les banques, la faculté de comptabiliser pendant un délai fixé par un Règlement COBAC, les titres acquis en titres de transaction avec une incidence neutre sur leurs ratios d'immobilisation financière.

Enfin, la cotation en Bourse offre aux gestionnaires d'actifs, l'opportunité d'enrichir les produits qu'ils structurent par de sous-jacents nouveaux.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

En accueillant ce jour les **500 000 obligations** de ACEP Cameroun à sa Cote, le Compartiment C de la BVMAC s'enrichit d'un nouvel émetteur passant à 7 sur ce compartiment, ainsi qu'une nouvelle ligne d'emprunt supplémentaire passant ainsi de 25 à **26 lignes**. Tandis que l'encours des dettes cotées en Bourse augmente de **FCFA 5 000 000 000** pour se hisser à **1 457 733 982 208 FCFA**, soit une progression de 0,34% en valeur relative. Ce montant Mesdames et Messieurs correspond à l'épargne effectivement mobilisée auprès des investisseurs privés et institutionnels par les 7 émetteurs dont les titres sont désormais listés à la Cote de la BVMAC.

Chers investisseurs, Mesdames, Messieurs, à compter de ce jour et ce jusqu'au 30 décembre 2027, il vous est loisible d'acheter ou de vendre via la BVMAC les obligations émises par ACEP Cameroun admises ce jour



à la Cote sous le Code ISIN **#CM000002054-5#** attribué par le Dépositaire Central Unique.

Tout comme il vous est possible d'acquérir ou de céder tout autres titre inscrit sur l'un des Compartiments Actions ou Obligations de la BVMAC. Pour cela, vous trouverez des informations utiles en visitant notre Site Internet www.bvmac.cm

Ou en vous adressant directement à nos équipes ou aux équipes des sociétés de bourses agréées dont la liste est disponible sur notre Site Internet mais aussi sur celui de la COSUMAF, pour que vive le marché financier de l'Afrique Centrale.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre aimable attention.